denis renard commentaire

La pollution au perchlorate ne va pas cesser

À l'été 2011, la CUB a appris qu'une partie de sa ressource ne pouvait plus être consommée. Né sur le site de la SME à Saint-Médard, le problème n'est pas réglé||SOLS POLLUES Les problèmes sur le site de la SME ne se limitent pas au perchlorate.



(Arch. « SO »)

Pour compenser les sources polluées, un forage complémentaire avait été réalisé à Saint-Médard en août 2011.

Le perchlorate d'ammonium fait lui aussi sa rentrée. Demain, une communication sur la pollution à cette substance des nappes souterraines de l'agglomération bordelaise est au programme du bureau de la Communauté urbaine de Bordeaux (41 membres). Le président de la CUB, Vincent Feltesse (PS) a été saisi du sujet le 30 août dernier par celui qui avait publiquement révélé la contamination, à savoir le vice-président chargé des transports de demain, l'élu mérignacais (EELV) Gérard Chausset.

Où en est-on, plus d'un an après la révélation d'une pollution durable de la nappe de l'oligocène, l'une des ressources souterraines de bonne qualité qui alimente la Communauté urbaine en eau potable ? C'est en juillet 2011 que la vérité a éclaté, alors qu'un premier diagnostic sur la présence de perchlorate dans l'eau avait été dressé en 2010. L'Agence régionale de santé (ARS) avait alors été saisie.

, missiles, airbags

Le souci se focalise sur les sources de Caupian, du Thil et de la Gamarde, au nord-ouest de l'agglomération. Le perchlorate d'ammonium, une molécule de synthèse, est manipulé non loin de là sur le site de la SNPE Matériaux Énergétiques (SME, ex-SNPE, une filiale du groupe Safran), installée sur plus de 400 hectares à Saint-Médard-en-Jalles. Le perchlorate est un composant du combustible pour les fusées et les missiles. Il est également utilisé dans la fabrication des airbags. Selon l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses), il n'est ni cancérigène, ni mutagène. Mais de forts soupçons pèsent sur sa propension à déclencher des pathologies thyroïdiennes. Aussi une norme est-elle fixée, de 15 microgrammes par litre pour la population, et de 4 microgrammes par litre pour les nourrissons.

La contamination a conduit la CUB et son concessionnaire, la Lyonnaise des Eaux, à bannir ces sources du réseau. À l'époque, celles-ci fournissaient en moyenne 15 000 m3 par jour. On parlait alors de 20 % à 25 % de la ressource disponible. « La consommation d'eau baisse graduellement. On est plus proche de 10 % », tempère Jean-Pierre Turon, le vice-président (PS) de la CUB chargé de la ressource en eau, et maire de Bassens. Néanmoins, la CUB a dû procéder à un nouveau forage à Cap-de-Bos, toujours à Saint-Médard, pour se prémunir contre toute pénurie. Mais la compensation n'est que partielle. La CUB est également contrainte de « tirer » sur l'éocène, la nappe souterraine la plus qualitative et la plus fragile. Jean-Pierre Turon ne craint plus aujourd'hui de rupture d'alimentation sur les consommations de pointe. « Nous disposons d'une petite marge », assure-t-il.

Plusieurs questions restent en suspens. Elles ne sont pas neutres pour l'avenir de l'approvisionnement en eau potable de la Communauté urbaine. Le flux de pollution est-il stoppé ? Continue-t-il d'être alimenté par la pollution « historique », celle qui résulte d'une contamination récurrente des eaux et des sols du site de la SNPE durant des décennies ? Peut-on dépolluer les nappes (1) ?

Le premier point a été tranché par un arrêté préfectoral du 28 juillet 2011. Il prescrivait à la SME de traiter la totalité de ses effluents à partir du 31 décembre dernier. « C'est bien le cas. La SME a revu la totalité de ses réseaux. Aujourd'hui, 99,8 % du perchlorate est traité », indique Didier Gatinel, le chef de l'unité territoriale Gironde de la Dreal (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Sur le second, les certitudes manquent. Mais les indicateurs ne sont guère rassurants. L'arrêt des rejets dans le milieu naturel n'a pas bouleversé la donne. « Il reste une pollution significative dans la Jalle. On pense qu'elle récupère par drainage la pollution qui est présente dans la nappe de surface », poursuit Didier Gatinel. Le sol et la nappe phréatique de surface sont imprégnés par le perchlorate qui y a été déversé des décennies durant. Gérard Chausset évoque un total de « 30 tonnes par an depuis de nombreuses années ».

Par la Jalle de Blanquefort

Le circuit de ce « vieux » perchlorate transite par la Jalle de Blanquefort jusqu'aux sources où était pompée l'eau potable. Dans le mécano complexe des nappes souterraines, il peut aussi « percoler » dans les nappes profondes à partir des nappes de surface. En mars dernier, une campagne de prélèvements et de traçage des polluants sur la Jalle de Blanquefort a accrédité cette thèse : 95 % du perchlorate de la Gamarde et 30 % de celui retrouvé dans le Thil provient directement de la Jalle. « La teneur en perchlorate sur les sources contaminées n'a pas baissé significativement », constate Jean-Pierre Turon.

En juillet 2011, l'État avait aussi prescrit à la SME d'établir un diagnostic de ses sols. Trois zones polluées au perchlorate sont identifiées sur le site de Saint-Médard, pour les sols comme pour les eaux. L'industriel devra les traiter. Mais rien n'est encore déterminé sur ce chapitre. « Le problème du perchlorate est nouveau. Des procédés techniques pour aller le chercher dans les nappes sont à l'étude. On veut être sûrs de ne pas faire plus de mal que de bien », juge Didier Gatinel. Seule certitude : la pollution des eaux au perchlorate est partie pour durer.

(1) Sollicité hier par nos soins, le groupe Safran n'a pas donné suite.

Des solvants chlorés imprègnent les sols

Le courrier adressé par Gérard Chausset à Vincent Feltesse fait état d'autres menaces. Huit zones sur le site SME de Saint-Médard-en-Jalles seraient contaminées par d'autres polluants que le perchlorate d'ammonium : « métaux, composés organiques halogénés volatils, composés explosifs, dioxines et dibenzofuranes, trichloroéthylène », énumère l'élu. Ces données sont confirmées à la Dreal, où l'on dispose d'informations solides depuis la fin du printemps sur la présence de solvants chlorés. L'accumulation de ces polluants résulte de la longue histoire du site. On a commencé à y produire des explosifs dès... 1660.

« Sur trois des huit zones concernées, on en sait suffisamment pour traiter le problème, soit par des excavations, soit par la mise en place de barrières hydrauliques par exemple », détaille Didier Gatinel, le chef de l'unité territoriale Gironde de la Dreal. Un arrêté préfectoral pourrait, avant la fin 2012, prescrire des mesures en ce sens à la SME.

Sur les cinq autres zones, « on attend des compléments » poursuit Didier Gatinel. Il s'agit de recenser l'ensemble des polluants qui pourraient s'être déposés dans le sol et les nappes, sachant qu'en cette matière, on ne trouve que ce que l'on cherche. D'autres analyses vont être programmées. Par voie de conséquence, les délais risquent de s'étirer jusqu'au début d'éventuels travaux de dépollution.

Vice-président de la CUB chargé de la ressource en eau, Jean-Pierre Turon ne se montre pas alarmiste sur le sujet. Les captages susceptibles d'être contaminés sont les mêmes que ceux qui sont déjà séparés du réseau d'eau potable, les sources de Caupian, Thil et Gamarde. « Mais il est évident qu'il y aura de notre part une très grande vigilance sur ces autres composés polluants », poursuit Jean-Pierre Turon. Pour boucler le sujet, celui-ci aimerait d'ailleurs que la Dreal monte un tableau de tous les sites industriels susceptibles de générer des pollutions sur les ressources en eau de la CUB.

Des affaires d'argent

Les travaux et les études que la SME mène sur son site de Saint-Médard en Jalles suite à ces diverses pollutions sont financés par l'entreprise. Tout ce qui concerne l'adaptation du réseau d'alimentation en eau potable de la CUB est, en revanche, du ressort de la collectivité et de son concessionnaire. Et, in fine, du contribuable et du client du service de l'eau qui se trouvent être un seul et même homme.

L'industriel y contribuera-t-il financièrement à l'avenir ? La question reste entière. Pour l'heure, rien ne l'y oblige. Sa responsabilité n'est pas juridiquement établie, même s'il accepte les prescriptions que l'État lui adresse par voie d'arrêté préfectoral. Gérard Chausset, le vice-président (EELV) de la CUB chargé des transports de demain souhaiterait que la CUB porte plainte contre Safran, le groupe propriétaire de la SME. Plus prudente, la collectivité s'est jusqu'à maintenant contentée de porter plainte contre X. Un expert a été désigné. Il a rendez-vous à Saint-Médard le 24 septembre avec toutes les parties concernées.

J.-D. R.